

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2021
DELIBERATION N° DE-2021-141

L'an deux mil vingt et un, le 22 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni la salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h45.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h30), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO (jusqu'à 20h47), Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme BRAU-BOIRIE à Mme LOUPIEN-SUARES, Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE, M. SUSPERREGUI à M. UGALDE (jusqu'à 18h30), Mme DUPREUILH à M. ETCHETO (jusqu'à 20h47), M. ETCHETO à Mme BROCARD (à partir de 20h47)

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN, Mme DUPREUILH (à partir de 20h47, pour le vote des délibérations n° DE-2021-163 à 169)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme LARROZE-FRANCEZAT,

OBJET : DEVELOPPEMENT URBAIN – Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine.

Afin d'améliorer l'habitat ancien, préserver et valoriser le patrimoine, la Ville peut attribuer des subventions relevant de dispositifs différents :

➤ en complément de l'intervention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre :

- de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU) du centre ancien de Bayonne sous maîtrise d'ouvrage communale ;
- du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque 2018-2021.

➤ relevant du règlement municipal d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien, approuvé par délibération du 1er juin 2017.

Considérant la politique patrimoniale, environnementale et sociale visée par ces dispositifs, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

1. Subventions attribuées dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH

➤ OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne sur l'attribution de subventions pour la réalisation de projets visant l'amélioration des conditions d'habitabilité et de confort thermique de logements et d'immeubles situés dans le périmètre d'intervention (zone patrimoniale de St Esprit et quartiers du Petit et du Grand Bayonne).

					Subvention et prime (en €)		
Bénéficiaire	Adresse	Statut	Projet	Montant opération en € TTC	Anah/Fart	Agglomération	Ville
GOUINAUD Bruno	49, rue d'Espagne	PO	RT	27 534	8 007,79	4 804,67	4 804,67
ALLEMAN Olivier	48, rue d'Espagne	PB	RT	318 119	51 260,43	6 814	6 814
URBIETA ZARRAGA Carmen	22, rue Maubec	PO	AT	21 322	12 126,28	500	500
CHEVALIER	37, rue d'Espagne	PB	RT	48 377	22 454	2 648	2 648
Copropriété du 2 quai Galuperie	2, quai Galuperie	Copro	RT	302 842	172 001	18 813	18 813

Copro : copropriété ; PO : propriétaire occupant ; PB : propriétaire bailleur ; RT : réhabilitation totale ; AT : amélioration thermique

Le versement de la subvention est conditionné par le respect des engagements pris par le propriétaire vis-à-vis de l'ANAH, la bonne exécution des travaux et la délivrance du certificat de conformité.

➤ PIG pour l'amélioration de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque 2018-2021

Le Conseil Municipal est amené, conformément à la convention de partenariat signée le 26 novembre 2018 avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre du PIG 2018-2021, à se prononcer sur l'attribution de subventions pour la réalisation de

travaux permettant de traiter des situations d'habitat indigne et de précarité énergétique et de développer l'offre locative conventionnelle sur le territoire communal non couvert par l'OPAH-RU 2018-2023.

Bénéficiaire	Adresse	Statut	Projet	Montant opération (en € TTC)	Subvention Ville (en € TTC)
HAUSSEGUY Elise	13, rue André Perchicot	PO	Amélioration thermique	90 661	500
VAUGRAND Benoît	51, chemin de Sanguinat	PO	Amélioration thermique	40 164	500
NARES Maxime	12, chemin du Grand et Petit Deyris	PO	Amélioration thermique	45 507	500

Le montant total des subventions attribuées pour cette séance, dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH, est de 35 079,67 € induisant un montant total de travaux et de maîtrise d'œuvre de 894 526 €.

2. Subventions attribuées dans le cadre du règlement d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les demandes déposées à partir du 1er juillet 2017, conformément au règlement d'aides approuvé par délibération du 1er juin 2017.

Demandeur	Immeuble	Montant travaux (en € TTC)	Montant subvention (en € TTC)
FONTAINE Jean-Philippe	3, rue Marsan	2 587,00	180,00
SARL ORIOK (M. MEUNIER)	9, place de la République	16 680,00	3 500,00
BARATS Cécile	31, rue des Cordeliers	5 494,00	900,00
LARTIGUE Isabelle	12, rue Bourgneuf	8 887,00	780,00
CHAMAGNE Antoine	4, boulevard Alsace Lorraine	9 935,00	960,00
VENMANS Jean-Marie	2, rue Port Neuf	34 650,00	1 200,00
AGENCE BASCO LANDAISE, SDC	22, rue Lormand	22 871,00	1 291,50
DUBUC Christelle	40, rue Bourgneuf	9 010,00	990,00
SQUARE HABITAT, SDC	26, place de la République	5 917,00	753,90
DENOROY Anne	31, rue Lagréou	29 655,00	3 172,86

Ces projets représentent un coût total de travaux d'un montant de 145 686 €. Le montant total des subventions attribuées, au titre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, pour cette séance est de 13 728,26 €.

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution et conformité des travaux ainsi que par la transmission préalable à la Ville des factures détaillées et acquittées, conformément au règlement afférent.

Vu les éléments précédemment exposés, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution, dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2018-2021, de 35 079,67 € de subventions telles que détaillées dans les tableaux correspondants et présentés ci-avant,
- d'approuver l'attribution, dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, de 13 728,26 € de subventions telles que détaillées dans le tableau correspondant et présenté ci-avant,
- d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés, sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Non-participation au vote : 1, M. ALLEMAN (en sa qualité de conseiller intéressé)

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne



Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services